



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

édition et imprimerie

Question écrite n° 860

## Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision de France Télécom, qui, selon des sources concordantes, confierait l'essentiel de l'impression et du façonnage de l'annuaire à une entreprise britannique et à une entreprise espagnole plutôt qu'à l'Imprimerie nationale, alors que l'annuaire représente 30 % de l'activité de l'usine de Douai. C'est une décision absolument inacceptable qui pourrait mettre en péril l'Imprimerie nationale et ses emplois. L'Etat, qui est le seul actionnaire de l'Imprimerie nationale et le principal actionnaire de France Télécom, doit assumer ses responsabilités. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour assurer la pérennité de l'entreprise et défendre l'emploi.

## Texte de la réponse

Il appartient à chaque entreprise de se prononcer en fonction de ses propres critères de décision économiques, industriels et sociaux. France Télécom connaît elle-même une période de tension forte qui rend nécessaire la recherche d'économies et l'optimisation de sa production. Cependant, en tenant compte des contraintes propres aux deux entreprises, un accord a pu être trouvé entre les directions de France Télécom et de l'Imprimerie nationale pour que la production d'annuaires par l'Imprimerie nationale soit poursuivie en 2003 et 2004.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 860

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 2002, page 2683

**Réponse publiée le :** 23 décembre 2002, page 5160